

PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au complexe sportif, salle 2, sous la présidence de Madame Élodie LE FLOCH, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 avril 2021.

Présents :

Mme LE FLOCH, M. LE VAGUERESSE, Mme LE ROMANCER, M. DEMÉ, Mme BRIZOUAL, Mme DESPRÉS, M. THIEC, Mme LAPLANCHE, M. COMBES, Mme GUEGUEN, Mme LE SAUSSE, M. LE CALVÉ, M. GUEGAN, Mme FLAMAND, Mme COCOUAL, M. LE GUELLENEC, M. SIMON, M. VALMALLE, Mme CURTI, M. LE PALLEC, M. LE LÉANNEC, Mme KERAUDRAN-STEPHANT, M. PLUNIAN, Mme LE ROMANCER-LESTROHAN, Mme ROBIC-GUILLEVIN, M. SEGUIN.

Absents ayant donné pouvoir : M. PALARIC à Mme LE FLOCH, Mme RIO à Mme BRIZOUAL

Absent : M. JOUBIOUX

Mme GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 6 avril 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2021.

Attribution des subventions aux associations – D2021-04-27-01

Rapporteur : Christelle BRIZOUAL, 4ème Adjointe

Le montant de la subvention octroyée aux associations est fonction de plusieurs paramètres parmi lesquels :

- Le nombre d'adhérents mineurs et majeurs,
- Le rayonnement géographique (communal, départemental, régional, national),
- Un bonus en cas de démarche engagée en termes de parité, développement durable, insertion de personnes handicapées.

Les membres de la Commission Vie Associative, à la suite de leur réunion du 9 avril 2021, proposent de répartir comme suit les subventions entre les différentes associations :

	Montant 2021
ASSOCIATIONS SPORTIVES DE KERVIGNAC	
AERODANSE	2 318,38 €
BADMINTON	3 774,28 €
BOULE BRETONNE	590,30 €
CYCLOTOURISME	704,84 €
FOOTBALL	8 352,07 €
GYM-VITALITE	969,16 €
HANDBALL	4 059,13 €
JUDO	1 633,46 €

KARATE	1 595,33 €
TENNIS	4 537,75 €
TENNIS DE TABLE	686,93 €
TIR A L'ARC	1 434,55 €
ACCA	419,55 €
LAYLA MAHANA	747,64 €
Sous-total	31 823,36 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES DE KERVIGNAC	
ACTIVITES DETENTE	829,51 €
BAGAD BRO KERVIGNAG	656,10 €
Sous-total	1 485,61 €
ASSOCIATIONS DIVERSES LOCALES (rayonnement communal)	
ASSISTANTES MATERNELLES CCBBO	100,00 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	290,00 €
ASSOCIATION BOOK HEMISPHERES	350,00 €
K.JEUX DE FARFADETS	100,00 €
FORMES ET COULEURS	869,83 €
APPP DE KERVIGNAC	224,66 €
RESAGRI DE LA TERRE AUX ÎLES	100,00 €
Sous-total	2 034,49 €
ASSOCIATIONS DU PAYS DE LORIENT	
DON BENEVOLE DU SANG PORT-LOUIS	80,00 €
MOUVEMENT LIBRE	80,00 €
LES MAINS DANS LE SABLE	80,00 €
ADMR RIA OCEAN KERVIGNAC	80,00 €
Sous-total	320,00 €
ASSOCIATIONS DU MORBIHAN	
ADAPEI PAPILLONS BLANCS	60,00 €
AFSEP	60,00 €
APAJH DU MORBIHAN	60,00 €
AMCV ATOUT CŒUR 56	60,00 €
LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	60,00 €
SOLIDARITES PAYSANS DE BRETAGNE	60,00 €
PUPILLES DE LA NATION FNAPOG 56	60,00 €
REVES DE CLOWN	60,00 €
SECOURS CATHOLIQUE DU MORBIHAN	60,00 €
EFAIT ECOUTE TOXICOMANIE	60,00 €
EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	60,00 €
ASSOCIATION MOF	60,00 €
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	60,00 €
BRETAGNE VIVANTE SEPNEB	60,00 €
ECHANGE ET PARTAGE DEUIL	60,00 €
FNATH SECTION HENNEBONT LOCHRIST	60,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE MORBIHAN	60,00 €
OBSERVATOIRE DU PLANCTON	60,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 56	60,00 €
APF FRANCE HANDICAP	60,00 €
Sous-total	1 200,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	36 863,47 €

Jean-Marc LE PALLEC questionne sur les modalités d'attribution du bonus.
Christelle BRIZOUAL explique qu'il s'appuie sur la déclinaison de 3 critères dans l'activité de l'association : Parité, développement durable et prise en compte du handicap
Pour cette année, il s'agit de verser ce bonus aux associations qui se sont engagées dans une démarche. L'information a été transmise aux associations avec le dossier de demande de subvention.
Jean-Marc LE PALLEC demande quel est le montant alloué à ces bonus.
Christelle BRIZOUAL précise qu'il s'agit d'un système de points supplémentaires et non pas d'une part du crédit alloué aux subventions.
Alexandre SIMON indique que ces points se traduisent par une valorisation du montant de la subvention.
Mme le Maire ajoute que cette petite majoration permet de saluer symboliquement les associations qui entreprennent des démarches répondant à des valeurs que la commune souhaite promouvoir. Il s'agit également d'inciter d'autres associations à s'y intéresser.
Jean-Marc LE PALLEC souhaite obtenir le tableau des effectifs entre 2021 et 2020 pour apprécier l'évolution.
Christelle BRIZOUAL répond que les tableaux de comparaison ont été présentés en commission.
Mme le Maire rappelle que l'attribution des subventions en 2020 a été réalisée par décision du maire dans le cadre du contexte sanitaire.
Serge LE VAGUERESSE propose de comparer 2019 à 2021
Anthony VALMALLE juge également qu'il n'est pas forcément judicieux de comparer 2020 à 2021 au regard de la situation sanitaire.
Jean-Marc LE PALLEC demande si la clause d'amortissement de 10 % est maintenue sur les 3 années.
Mme le Maire précise qu'au regard du contexte, il a été fait preuve de souplesse.
Christelle BRIZOUAL confirme que la majorité des associations connaît une diminution des adhérents. Par conséquent, l'approche a été bienveillante dans l'attribution.

Entendu l'exposé de Christelle BRIZOUAL, 4ème Adjointe

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer les subventions aux associations au titre de l'année 2021 telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Centre de loisirs : Tarifs des mini-camps (été 2021) – D2021-04-27-02

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Dans le cadre du centre de loisirs, des mini-camps sont organisés pendant les vacances d'été. Il est proposé aux membres du Conseil d'en fixer les tarifs comme suit. Ces tarifs prennent en compte le quotient familial.

CAMP 1	CAMP 2	CAMP 3	CAMP 4	CAMP 5
Du 15 au 16 juillet	Du 19 au 23 juillet	Du 26 au 29 juillet	Du 17 au 20 août	Du 23 au 27 août
Larmor-Plage	Rochefort en Terre	Rochefort en Terre	Branféré	Branféré

Kervignac - Nostang - Sainte-Hélène					
Tranche 1	75,00 €	140,00 €	115,00 €	135,00 €	165,00 €
Tranche 2	85,00 €	150,00 €	125,00 €	145,00 €	175,00 €
Tranche 3	95,00 €	160,00 €	135,00 €	155,00 €	185,00 €

Autres communes					
Tranche 1	145,00 €	210,00 €	185,00 €	205,00 €	235,00 €
Tranche 2	155,00 €	220,00 €	195,00 €	215,00 €	245,00 €
Tranche 3	165,00 €	230,00 €	205,00 €	225,00 €	255,00 €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Ticket Sport Loisirs : Tarifs des mini-camps (été 2021) – D2021-04-27-03

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Dans le cadre du Ticket Sport Loisirs, des mini-camps sont organisés pendant les vacances d'été.

Il est proposé aux membres du Conseil d'en fixer les tarifs comme suit.

Ces tarifs prennent en compte le quotient familial.

CAMP 1	CAMP 2	CAMP 3	CAMP 4	CAMP 5
Du 12 au 16 juillet	Du 19 au 23 juillet	Du 26 au 30 juillet	Du 16 au 20 août	Du 23 au 27 août
Rochefort en Terre	Saint-Pierre Quiberon	Larmor-Plage	Ty Nadan à Locunolé	Ile aux Pies

Kervignac - Nostang - Sainte-Hélène					
Tranche 1	120,00 €	145,00 €	190,00 €	150,00 €	160,00 €
Tranche 2	130,00 €	155,00 €	200,00 €	160,00 €	170,00 €
Tranche 3	140,00 €	165,00 €	210,00 €	170,00 €	180,00 €

Autres communes					
Tranche 1	190,00 €	215,00 €	260,00 €	220,00 €	230,00 €
Tranche 2	200,00 €	225,00 €	270,00 €	230,00 €	240,00 €
Tranche 3	210,00 €	235,00 €	280,00 €	240,00 €	250,00 €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Lorient Habitat - Garantie d'emprunt pour la construction de 8 logements locatifs aidés au Domaine de Plouvénéac – D2021-04-27-04

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire

Lorient Habitat sollicite le Conseil municipal pour la garantie d'emprunt de la Ville dans le cadre du financement de l'opération de construction de 8 logements locatifs aidés au domaine de Plouvénéac à Kervignac.

Cette demande de garantie à hauteur de 50,00 % est présentée pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 206 241,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 120648 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe au projet de délibération.

Afin de soutenir une offre de logement diversifiée sur le territoire, Mme le Maire propose d'accéder favorablement à cette demande.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt N° 120648 en annexe signé entre : LORIENT HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire

Après délibération, le Conseil municipal, par vingt-sept voix pour et une voix contre (P. COMBES) :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE KERVIGNAC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 206 241,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 120648 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Salon du Livre Jeunesse 2021 – Partenariat de la Commune – D2021-04-27-05

Rapporteur : Michèle LE ROMANCER, 2ème Adjointe

La Ligue de l'Enseignement du Morbihan organise chaque année le Salon du Livre Jeunesse de Lorient. Ce salon permet au public d'appréhender la littérature jeunesse de manière ludique et interactive. Le salon permet aussi la valorisation du travail des classes, des centres sociaux et de loisirs et des structures associatives. La Commune de Kervignac est partenaire de cet évènement depuis 2008. Les agents de la médiathèque participent à la mise en œuvre du salon, notamment dans le cadre du comité « lecture ».

Ce partenariat permet aux écoles de la commune, au Centre de Loisirs et aux associations kervignacoises d'avoir un accès gratuit à ce salon et à ses animations.

Entendu l'exposé de Michèle LE ROMANCER, 2ème Adjointe

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Réitère le principe de partenariat de la Commune dans le cadre du Salon du Livre Jeunesse de Lorient pour l'année 2021 ;
- Vote le principe d'une participation financière annuelle de 1 200,00 €.

Restauration de documents d'archives - Demande de subvention – D2021-04-27-06

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

La commune de Kervignac est chargée d'assurer la bonne conservation des documents d'archives à valeur historique dans le but d'être sauvegardés et communiqués au public.

Afin de poursuivre la restauration des archives, il est proposé de procéder en 2021 à la restauration des documents suivants :

- Registres d'état civil (naissance, mariages et décès) de 1868 à 1979 (6 volumes)
- Plan d'alignement de 1902
- Plans de remembrement de 1966
- Plans de remembrement -Plans de travaux connexes
- Plans de remembrement -Plans d'enquête 1965

Les devis de l'atelier retenu seront soumis à l'avis technique des archives départementales du Morbihan.

Les dépenses (H.T.) de restauration sont estimées comme suit :

Registres d'état civil	3 100,50 €
Plan d'alignement de 1902	857,00 €
Plans de remembrement de 1966	822,50 €
Plans de remembrement -Plans de travaux connexes	1 123,50 €
Plans de remembrement -Plans d'enquête 1965	1 949,50 €
TOTAL	7 853,00 €

Cette opération est soutenue par :

- La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 40 % maximum du montant hors taxes du devis ;
- Le Conseil départemental du Morbihan à hauteur de 30 % maximum du montant hors taxes du devis

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à solliciter l'aide de la direction régionale des affaires culturelles et du Conseil départemental du Morbihan pour la restauration des documents cités ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Extension des horaires, équipement RFID et mise en accessibilité de la médiathèque – D2021-04-27-07

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire

Par délibération en date du 24 février 2020, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération d'extension des horaires et d'équipement RFID de la médiathèque « Le Pré Carré ». Afin de mettre en accessibilité la médiathèque il est également proposé de construire en extension de l'actuel bâtiment un sas d'entrée avec une porte automatique.

Au regard de la conduite de ce projet, il y a lieu de mettre à jour le plan prévisionnel de financement de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		
Équipement RFID		Département du Morbihan	
Automates, platines, armoire intelligentes, Scan	44 595,00 €	PST	21 983,00 €
Encodage des documents	5 730,00 €	Mise en accessibilité	10 000,00 €
Connecteur SIGB	1 400,00 €	Sous-total	31 983,00 €
Sous total - 1	51 725,00 €		
Mobilier		Etat	
Sièges, étagère, table basse		DRAC - DGD Extension des horaires	79 215,50 €
Présentoirs, panneaux d'affichage...		DRAC - DGD Restructuration et mise en accessibilité	4 672,00 €
Sous total - 2	33 000,00 €	Sous-total	83 887,50 €
Travaux de réaménagement intérieur		Autofinancement	
Dépose cloison vitrée zone d'accueil	3 100,00 €	Commune de Kervignac	20 654,50 €
Dépose et fourniture faux plafond	2 210,00 €		
Electricité	4 500,00 €		
Revêtements de sols	8 900,00 €		
Sécurisation du local informatique	1 000,00 €		
Climatisation du local informatique	3 780,00 €		
Peinture	1 700,00 €		
Sous total - 3	25 190,00 €		
Travaux de mise en accessibilité			
Gros -œuvre	860,00 €		
Porte automatique	8 400,00 €		
Menuiseries extérieures	10 000,00 €		
Electricité	600,00 €		
Revêtements de sols	2 000,00 €		
Maitrise d'œuvre	1 500,00 €		
Sous total - 4	23 360,00 €		
Autres			
Signalétique	2 750,00 €		
Communication	500,00 €		
Sous total - 5	3 250,00 €		
TOTAL	136 525,00 €	TOTAL	136 525,00 €

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de recruter un agent sur un poste d'adjoint du patrimoine en CCD et à temps non complet (21h/semaine) à la médiathèque à compter du 1er septembre 2021. Ce poste permettra de renforcer l'équipe durant les heures d'ouverture de la médiathèque.

Sébastien SEGUIN demande quelle suite sera donnée à ce projet si les subventions ne sont pas obtenues ou sur un montant moindre.

Mme le Maire précise que les travaux et achats ne seront notifiés qu'après être assurés des financements.

Si les subventions ne sont pas attribuées, le projet sera requestionné.

Sébastien SEGUIN trouverait dommage d'abandonner le projet pour la 2^{ème} fois.

Mme le Maire rectifie en indiquant que l'année dernière, nous n'étions pas en phase sur ces engagements avant le dépôt des demandes de subvention.

Jean-Marc LE PALLEC demande si le poste de contractuel est comptabilisé dans l'enveloppe de demande de subvention.

Mme le Maire confirme et précise que ce contrat sera réévalué dans 3 ans. Il convient donc de profiter de cette opportunité.

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme d'extension des horaires de la médiathèque comprenant :
 - L'équipement en matériel RFID et en mobilier
 - Des travaux de rénovation intérieur
 - Des travaux de mise en accessibilité
 - Des dépenses de signalétique et de communication
 - Le recrutement d'un agent contractuel à 21/35ème à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Adopte l'avant-projet définitif de travaux de construction d'un sas d'entrée avec portes automatiques pour la mise en accessibilité de la médiathèque ;
- Approuve le plan prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter un financement auprès :
 - de l'État au titre de la DGD pour l'extension des horaires et de la mise en accessibilité de la médiathèque
 - du département du Morbihan au titre du programme de solidarité territorial et de la mise en accessibilité
- Autorise Mme le Maire à solliciter tout autre cofinancement possible ;
- Donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, y compris l'autorisation d'urbanisme.

Convention pluriannuelle de partenariat avec l'école de musique associative Sonam' – D2021-04-27-08

Rapporteur : Michèle LE ROMANCER, 2^{ème} Adjointe

En 2002, l'École de Musique Traditionnelle de Kervignac (EMTK) est créée.

Renommée Sonam' en 2016, cette école de musique associative compte aujourd'hui 320 adhérents et propose ses activités sur plusieurs communes, dont Kervignac, Port Louis, Locmiquélic et Riantec. Le projet associatif de Sonam' vise à faire du territoire entre Blavet et Ria, soit l'ancien canton de Port Louis, un pays de plus en plus musicien grâce au développement d'une école de musique associative

structurée et de proximité proposant un enseignement diversifié pour tous âges et tous types de publics.

Les quatre communes de Kervignac, Riantec, Locmiquélic et Port Louis souhaitent soutenir ce projet favorisant l'accès à la culture, et plus particulièrement à la musique, au travers d'une convention de partenariat d'une durée de 3 ans telle que présentée en annexe.

La commission culture réunie le 15 avril 2021 a émis un avis favorable sur ce projet de convention de partenariat.

Sébastien SEGUIN interroge sur les moyens de vérification de l'obligation prévue à l'article 5 relative à la mise en place d'un tarif préférentiel pour les habitants.

Sébastien SEGUIN aurait souhaité que cette obligation soit chiffrée dans la convention.

Mme le Maire répond qu'il s'agit pour l'instant de valider les principes du conventionnement par les 4 conseils municipaux partenaires. Par contre, elle souligne que la commune sera vigilante au respect de cet engagement.

Elle précise que cette convention marque un soutien stable sur 3 ans avec des engagements, des contreparties et apporte une réponse à une demande récurrente de l'association ces dernières années. A la demande d'une des communes signataires, il est proposé de porter le délai du préavis à 3 mois en cas de résiliation.

Catherine LESTROHAN appelle à être vigilant sur la tarification car l'année dernière l'association a augmenté ses prix tout en réduisant l'amplitude des cours. Il faut que cette aide contribue à limiter ces augmentations.

Michèle LE ROMANCER indique que l'association a pérennisé les postes des professeurs en CDI. Ce coût supplémentaire est contrebalancé par une approche d'enseignement collectif.

Mme le Maire répond que la démarche sera suivie et évaluée.

Mme le Maire souhaite que l'enseignement musical reste accessible à tous. Un retour en commission sera réalisé.

Pierre LE LEANNEC demande si une priorité sera donnée aux élèves des communes partenaires.

Mme le Maire explique que la majorité des élèves vient de ces 4 communes.

Entendu l'exposé de Michèle LE ROMANCER, 2ème Adjointe

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat entre les communes de Kervignac, Riantec, Locmiquélic, Port Louis et l'association Sonam' telle que présentée en annexe ;
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents ;
- Dit que le montant de la subvention est inscrit au budget primitif 2021 de la commune.

Acquisition parcelle cadastrée AA n° 325 p – D2021-04-27-09

Rapporteur : *Élodie LE FLOCH, Maire*

Afin de procéder à la sécurisation de l'abris bus situé à l'angle de la rue du Souvenir et de la rue de Kerlann, Mme le Maire a sollicité le propriétaire de la parcelle cadastrée AA n°325 en vue d'une cession d'une surface d'environ 45 m² à extraire de cette parcelle comme figuré sur le plan ci-dessous



L'acquisition se réaliserait dans les conditions suivantes :

- Prix d'achat : 180 € TTC /m²
- Frais de bornage à la charge de la commune.

S'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000 euros, cette acquisition est dispensée de l'avis de France Domaine,

Sébastien SEGUIN croit savoir que le propriétaire est contre cette cession.

Mme le Maire précise que le but de cette acquisition est de sécuriser ce carrefour.

Sébastien SEGUIN a entendu dire que l'objectif serait de faciliter le passage des poids lourds et que cela ne plait pas aux riverains. Cette rue est en très mauvais état.

Mme le Maire confirme que cette voie est à reprendre en termes de structure. Toutefois, il faut combiner des travaux provisoires et la future urbanisation dans le secteur. Cette voie connaît un flux de poids lourds en raison de la présence de la zone d'activités au bout de la rue.

Sébastien SEGUIN souhaite prendre connaissance du plan de circulation pour la méthanisation en commission.

Mme le Maire répond que ce plan est à l'instruction de la DDPP. Une fois approuvé, il pourra être présenté en commission. Elle précise que le projet est totalement indépendant des circuits de circulation de la méthanisation mais bien pour sécuriser l'abribus pour les enfants.

Pierre LE LEANNEC reconnaît que le carrefour est dangereux. Il suggère que la commune cherche à obtenir un dégagement de l'autre côté de la voie.

Mme Le Maire précise qu'il s'agit d'une opportunité pour négocier car le terrain est en vente. De l'autre côté de la voie, il n'y a pas de projet de cession connu.

En réponse à la demande de Jean-Marc LE PALLEC, il est précisé qu'environ 15 enfants fréquentent cet abribus.

En réponse au questionnement de Pierre LE LEANNEC sur la fixation du prix, Mme le Maire explique que le prix proposé correspond aux prix des cession de terrains constructibles dans le bourg.

Yves THIEC précise qu'un quai serait construit pour le bus et une place minute aménagée pour les familles.

Sébastien SEGUIN précise que des travaux de voirie seront à faire a minima en bord de route.

Mme le Maire acquiesce : Des travaux seront réalisés.

Antony VALMALLE précise que la dégradation s'est récemment accentuée avec le chantier du lotissement Les Insignis.

Mme le Maire précise que la sécurisation de cette voie et de sa remise en état fait partie des réflexions en cours. Cependant, il est aujourd'hui précoce de se projeter sur des travaux définitifs car une nouvelle zone sera urbanisée sur la rue de Kerlann.

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité de vingt-sept voix pour et une contre (S. SEGUIN) :

- Approuve l'acquisition d'une surface d'environ 45 m² à extraire de la parcelle cadastrée AA n°325
- Donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour négocier avec le propriétaire en vue de définir l'emprise exacte à acquérir ;
- Fixe le prix d'acquisition à 180 € /m² ;
- Dit que les frais de bornage seront à la charge de la commune ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

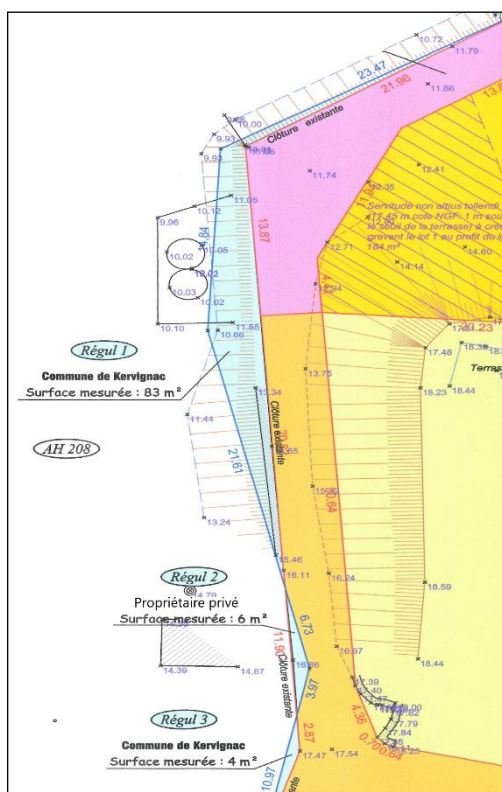
Échange et acquisition parcelle cadastrée AH 208p et 209p – D2021-04-27-10

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire

Dans le cadre d'une opération de bornage, Il y a lieu de procéder à la rectification du tracé de la limite séparative entre la propriété communale cadastrée AH n°208 (Ferme du Bonhomme) et la parcelle voisine cadastrée AH n°209.

Afin de mettre en adéquation le bornage de ces terrains avec la clôture existante, il convient de procéder à un échange de terrains à titre gratuit entre les surfaces de 4 m² (appartenant à la Commune - AH 208) et 6 m² (propriété privée - AH 209).

En outre, Mme le Maire propose de régulariser l'emprise supportant le poste de relevage, d'une superficie d'environ 83m² par une acquisition au prix de 150 euros HT le m².



Les frais de notaires inhérents à cette aliénation seront à la charge de la Commune.
S'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000 euros, cette acquisition est dispensée de l'avis de France Domaine,

Sébastien SEGUIN est étonné de découvrir qu'un poste de relevage ait été construit sur un terrain privé et que l'on se trouve aujourd'hui en situation de racheter cette emprise foncière. Il se dit gêné par ce dossier.

Mme le Maire indique que la situation a été portée récemment à sa connaissance. Il s'agit aujourd'hui de procéder à une régularisation foncière.

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité par vingt-sept voix pour et une abstention (S. SEGUIN):

- Approuve l'échange entre les surfaces de 4 m² (à extraire de la parcelle AH n°208 appartenant à la Commune) et 6 m² (à extraire de la parcelle AH n°209) à titre gratuit ;
- Approuve l'acquisition de l'emprise de 83 m² supportant le poste de relevage à extraire de la parcelle cadastrée AH n°209 au prix de 150 euros TTC le m² soit un montant total de 12 450 euros ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Programme de voirie 2021 – D2021-04-27-10

Rapporteur : Yves THIEC, 7ème Adjoint

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de retenir le programme d'entretien de la voirie hors agglomération suivant pour l'exercice 2021 :

	MONTANT en € HT
Kerbalay	73 064,70
Le Prozo - CDB	5 976,00
Le Porzo - Grandis	17 084,70
Brambillec	57 556,80
Kermoulin - Entrée et sortie du tunnel	16 339,45
Le Hinger- Entrée et sortie du tunnel	14 227,60
Total	184 249,25

Pierre LE LEANNEC aurait souhaité que ce sujet soit traité en commission pour échanger sur le volet technique.

Yves THIEC précise que ce sujet avait été présenté en commission Travaux mais effectivement, nous ne disposons pas encore de tous les devis.

Entendu l'exposé de Yves THIEC, 7ème Adjoint

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme d'entretien de la voirie hors agglomération pour l'exercice 2021 ;
- Autorise Madame le Maire, ou l'adjoint aux finances, à signer les bons de commande relatifs à ce programme dans le cadre du marché à bons de commande de voirie ;

- Sollicite le concours financier du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre de l'entretien de la voirie hors agglomération ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses

Mme le Maire communique des dates à l'agenda municipal :

- *Conseil municipal : Prochaines séances le 1^{er} juin et 6 juillet*
- *Commissions Enfance/ affaires scolaires et vie associative /sports /loisirs/jeunesse : 1^{ère} réunion sur le diagnostic jeunesse le 20 mai avec l'association CMEA*
- *Elections départementales et régionales : les 20 et 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront délocalisés au complexe sportif en raison du contexte sanitaire*

Jean-Marc LE PALLEC demande si la commune a reçu des directives concernant la vaccination des personnes qui tiendront les bureaux.

Mme le Maire répond que nous n'avons pas encore les consignes. Elle rappelle l'obligation pour les conseillers de tenir les bureaux de vote.

Sébastien SEGUIN interroge sur l'intervention d'un citoyen à l'accueil de la mairie concernant de l'épandage à Penhoët. Ce citoyen prétendait que l'épandage était illégal.

Mme Le Maire précise que l'action était bien réglementaire car les boues de la STEP du Porzo sont hygiénisées conformément à la réglementation.

Sébastien SEGUIN interroge sur le déploiement de la fibre optique : Un article paru dans le Monde fait état du retard de déploiement en Bretagne

Mme le Maire expose les éléments suivants :

Le déploiement de la tranche 2 est en cours sur Kervignac. Pour l'instant, il n'y a pas de communication car c'est compliqué. Le calendrier sera vraisemblablement en avance mais on ne peut rien garantir.

La commune travaille en lien avec l'entreprise AXIONE qui est plus réactive pour cette tranche de travaux.

La tranche 3 est fixée à 2026 mais au regard du calendrier électoral, des incertitudes subsistent.

Les secteurs déjà concernés par une montée en débit ne seront concernés que par cette tranche 3.

Jean-Marc LE PALLEC complète en indiquant que le déploiement en aérien va permettre d'accélérer le déploiement. De plus l'entreprise attributaire des travaux est plus réactive et des nouveaux procédés techniques sont aujourd'hui utilisés.

La séance est levée à 21h10.

Mme LE FLOCH		M. LE VAGUERESSE	
Mme LE ROMANCER		M. DEMÉ	
Mme BRIZOUAL		M. PALARIC	<i>A donné procuration à Élodie LE FLOCH</i>
Mme DESPRES		M. THIEC	
Mme LAPLANCHE		M. COMBES	
M. JOUBIOUX	<i>Absent</i>	M. LE CALVÉ	
Mme GUEGUEN		Mme LE SAUSSE	
Mme CURTI		M. VALMALLE	
M. GUEGAN		Mme FLAMAND	<i>A donné procuration à Christelle BRIZOUAL</i>
Mme COCOUAL		Mme RIO	
M. LE GUELLENEC		M. SIMON	
M. LE LEANNEC		Mme. KERAUDRAN- STEPHANT	
M. PLUNIAN		M. LE PALLEC	
Mme LE ROMANCER- LESTROHAN		Mme ROBIC-GUILLEVIN	
M. SEGUIN			

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

TITRE DE LA DÉLIBÉRATION	NUMÉRO
Attribution des subventions aux associations	D2021-04-27-01
Centre de loisirs : Tarifs des mini-camps (été 2021)	D2021-04-27-02
Ticket Sport Loisirs : Tarifs des mini-camps (été 2021)	D2021-04-27-03
Lorient Habitat - Garantie d'emprunt pour la construction de 8 logements locatifs aidés au Domaine de Plouvénéac	D2021-04-27-04
Salon du Livre Jeunesse 2021 – Partenariat de la Commune	D2021-04-27-05
Restauration de documents d'archives - Demande de subvention	D2021-04-27-06
Extension des horaires, équipement RFID et mise en accessibilité de la médiathèque	D2021-04-27-07
Convention pluriannuelle de partenariat avec l'école de musique associative Sonam'	D2021-04-27-08
Acquisition parcelle cadastrée AA n° 325 p	D2021-04-27-09
Échange et acquisition parcelle cadastrée AH 208p et 209p	D2021-04-27-10
Programme de voirie 2021	D2021-04-27-11